

C-10... arrêt sur images

Élie Castiel

Numéro 255, juillet–août 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/45123ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (imprimé)

1923-5100 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Castiel, É. (2008). C-10... arrêt sur images. *Séquences*, (255), 3–3.

Comité exécutif : Yves Beauregard, Élie Castiel, Maurice Elia, Monica Normand, Pierre Valcour

Directeur de la publication : Yves Beauregard

Rédacteur en chef : Élie Castiel
cast49@hotmail.com | cast49@sympatico.ca

Comité de rédaction :
Dominic Bouchard (Dossiers | Études)
Luc Chaput (Documentation)
Ismaël Houdassine (Reportages)

Correction des textes : Christian Jobin

Rédacteurs : Maxime Belley, Yasmina Daha, Èlène Dallaire, Denis Desjardins, Jean-Philippe Desrochers, Michel Euvrard, Sami Gnaba, Pascal Grenier, Francine Laurendeau, Carlo Mandolini, Diane Poitras, Charles-Stéphane Roy, Catherine Schlager, Claire Valade

Design graphique : Simon Fortin — Samourai
Tél. : 514 526-5155 | www.samourai.ca

Directeur marketing : Antoine Zeind
Tél. : 514 744-6440 | azeind@azfilms.ca

Comptabilité : Josée Alain

Conseiller juridique : Guy Ruel

Impression : Imprimerie Transcontinental Québec

Distribution : La Maison de la Presse Internationale
Tél. : 1-800-463-3246, poste 405

Rédaction et courrier des lecteurs : Séquences, 1600, avenue de Lorimier, bureau 300, Montréal (Québec) H2K 3W5

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Séquences n'est pas responsable des manuscrits et des demandes de collaboration qui lui sont soumis.

Malgré toute l'attention apportée à la préparation et à la rédaction de cette revue, Séquences ne peut être tenue responsable des erreurs techniques ou typographiques qui pourraient s'y être glissées.

Administration, comptabilité et anciens numéros :
s'adresser à Séquences, C.P. 26, Succ. Haute-Ville, Québec (Québec) G1R 4M8
Téléphone : 418 656-5040
Télécopieur : 418 656-7282
revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Tous droits réservés

ISSN-0037-2412 • Dépôt légal : 3^e trimestre 2008

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Séquences publie six numéros par année.

Abonnement : Josée Alain
C.P. 26, Succ. Haute-Ville, Québec (Québec) G1R 4M8
Téléphone : 418 656-5040
Télécopieur : 418 656-7282

- 30 \$ (tarif individuel taxes incluses pour 1 an)
- 55 \$ (tarif individuel taxes incluses pour 2 ans)
- 46 \$ (tarif institutionnel taxes incluses pour 1 an)
- 45 \$ (tarif individuel États-Unis pour 1 an)
- 85 \$ (tarif Outre Mer pour 1 an)

Séquences est membre de la Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP) www.sodep.qc.ca. Elle est indexée par Repère, par l'Index des périodiques canadiens et par la Fédération Internationale des Archives du Film (FIAF) et son projet P.I.P.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

Séquences est publiée avec l'aide du Conseil des arts et des lettres du Québec, du Conseil des arts de Montréal et du Conseil des arts du Canada.



C-10 ...

arrêt sur images

Nous ne reviendrons pas sur le contenu du projet de loi C-10. Les quotidiens en ont largement parlé. Ce qu'on retiendra de ce schéma spéculatif, c'est avant tout la notion de *censure*. Mais après tout, cette loi probable n'est-elle pas le résultat d'une rectitude politique qui ronge de plus en plus la société ?

En matière de cinéma, l'effet d'une telle entreprise est d'autant plus nuisible qu'elle risque de transformer dramatiquement tout acte de création. Le projet évoque, entre autres, la violence à l'écran. Prenons comme exemple le cinéma de David Cronenberg (qui s'est exprimé vigoureusement contre ce projet). La violence de ses derniers films ne peut s'exprimer que graphiquement, car celle-ci est pensée en fonction du récit. Au-delà de toute considération de style, la démesure agressive chez Cronenberg est un thème en soi, faisant partie intégrante du déroulement de l'action, annonçant par sa cruauté même la possibilité d'une rédemption.

Le projet de loi C-10 est une prise de position moraliste et non pas intellectuelle. Moraliste, mais pas éthique. Elle rejoint des idéaux fort probablement issus de l'intégrisme religieux et relève du conformisme malcommode, du confort mal géré, d'une certaine indifférence, mais surtout et avant tout du contrôle de la pensée. En matière de création artistique, il s'agit là de *génocide intellectuel*.

Mais de la même façon qu'on peut blâmer les organismes gouvernementaux responsables de cette bavure dogmatique inattendue, ne doit-on pas s'interroger sur le public de masse, sur le consommateur *moyen* des images en mouvement ? Que pense-t-il de ce projet ? En est-il solidaire ? N'est-il pas au courant que la télévision, cet autre médium de masse, aborde souvent des sujets controversés ou qu'elle montre des images encore plus audacieuses ?

Une certaine classe sociale, incommodée devant certaines scènes violentes ou sexuellement suggestives de plus en plus présentes sur nos écrans, semble s'être mobilisée. Le projet n'est-il pas en partie issu de cette conscription morale ? En privé, devant l'écran d'ordinateur, loin de la foule, des regards indiscrets et complices, tout est permis. Qu'il s'agisse de la violence, du sexe, de la répression, du fanatisme, de l'intégrisme et de tout ce qui porte atteinte à l'individu. Dans le domaine du public, c'est autre chose. Et c'est justement de cela, de cet « autre-chose » que le projet de loi C-10 semble s'être inspiré.

Nous devons demeurer vigilants, car c'est bien l'estime de soi, l'intégrité, la dignité et essentiellement la liberté de pensée qui subissent les contrecoups de tout acte de censure. ⑤

ÉLIE CASTIEL
RÉDACTEUR EN CHEF